

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Saad Dahleb- BLIDA 1
Institut d'architecture et d'Urbanisme



STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE
Master : Architecture et Habitat

Structure d'accueil : Entreprise d'architecture EURL El Madaine
Période de stage : 23-26 mars 2017

L'équipe pédagogique:
Mr. KEBAILI.F

Élaborées par:
- Rahmoune Fatma

Année universitaire : 2017-2018

SOMMAIRE :

-Introduction

-Présentation de la structure d'accueil

-Description du service d'accueil

-déroulement de stage

-synthèse

Introduction :

La ville de nos jours vit un malaise que personne ne peut nier, concernant la ville Algérienne l'habitant N'arrive plus à s'identifier, ni a s'orienter dans son espace, un espace qualifié par la mauvaise qualité Du cadre bâti, l'absence de l'harmonie et d'esthétique, la non fonctionnalité des ensembles, Les mauvaises conditions de gestion des quartiers par les services publics concernés...etc.

Les raisons de cette crise sont au delà d'être politiques ou économiques mais demeurent au sein même De la discipline urbanistique qui est faite ces dernières années :

- ◆ Soit sans aucune analyse préalable de la typologie des tissus.
- ◆ Soit par l'addition et la juxtaposition de différentes typologies non adaptées au contexte national ou
- ◆ local.

Par conséquent, la ville se développe aujourd'hui d'une façon arbitraire et décevante.

Face à cette crise l'état s'est efforcé de réglementer le cadre juridique nécessaire afin que l'urbanisme Soit l'art le plus important de la politique de l'habitat, ainsi sont élaborés des instruments destinés à

L'intervenir dans la mise en œuvre du processus institutionnalisé de la production, transformation et gestion de l'espace socio urbain décrit par des textes législatifs notamment :

- La loi 87-03 du 27/01/87 relative à l'aménagement du territoire.
- La loi 90-25 du 28/01/95 relative à l'orientation foncière.
- La loi 90-29 du 01/12/90 relative à l'aménagement et à l'urbanisation

Ainsi que les décrets exécutifs :

- Décret 91-175 du 28/05/91 définissant les règles générales d'aménagement, d'urbanisme et de construction.
- Décret 91-176 du 28/05/91 fixant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, de certificat de morcellement, de permis de construire, de certificat de conformité et du permis de démolir.
- Décret 91-177, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du P.D.A.U.
- Décret 91-178, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du P.O.S.

Le plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est un instrument de planification spatiale De gestion urbaine vient pour réglementer et proposer des opérations de restructuration et de Densification du chef lieu et des noyaux principaux pour rentabiliser les terrains libres ou mal occupés et de valoriser toute potentialité foncière.

Il définit en outre les nouveaux secteurs d'urbanisation pour prendre en charge les besoins de la population en matière de logements, d'équipements et d'emplois.

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) ne vient qu'après avoir élaboré le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (P.D.A.U.) pour fixer de façon détaillée pour le ou les secteurs concernés, la forme urbaine, l'organisation et le droit de construction et d'utilisation du sol.

Il définit en outre la quantité minimale et maximale de construction autorisée ou interdite ainsi que l'usage Auquel elle est destinée.

Il détermine les règles concernant l'aspect extérieur des constructions, la limite des espaces et ouvrages Publics et leur lancement, les servitudes, le tracé et les caractéristiques des voies de circulations.

1^{er} jour de stage : 23-03-2017

***Présentation de la structure d'accueil :**

EURL El Madaine : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée Douaouda wilaya de Tipaza

-L'activité du BET EURL se résume comme suit :

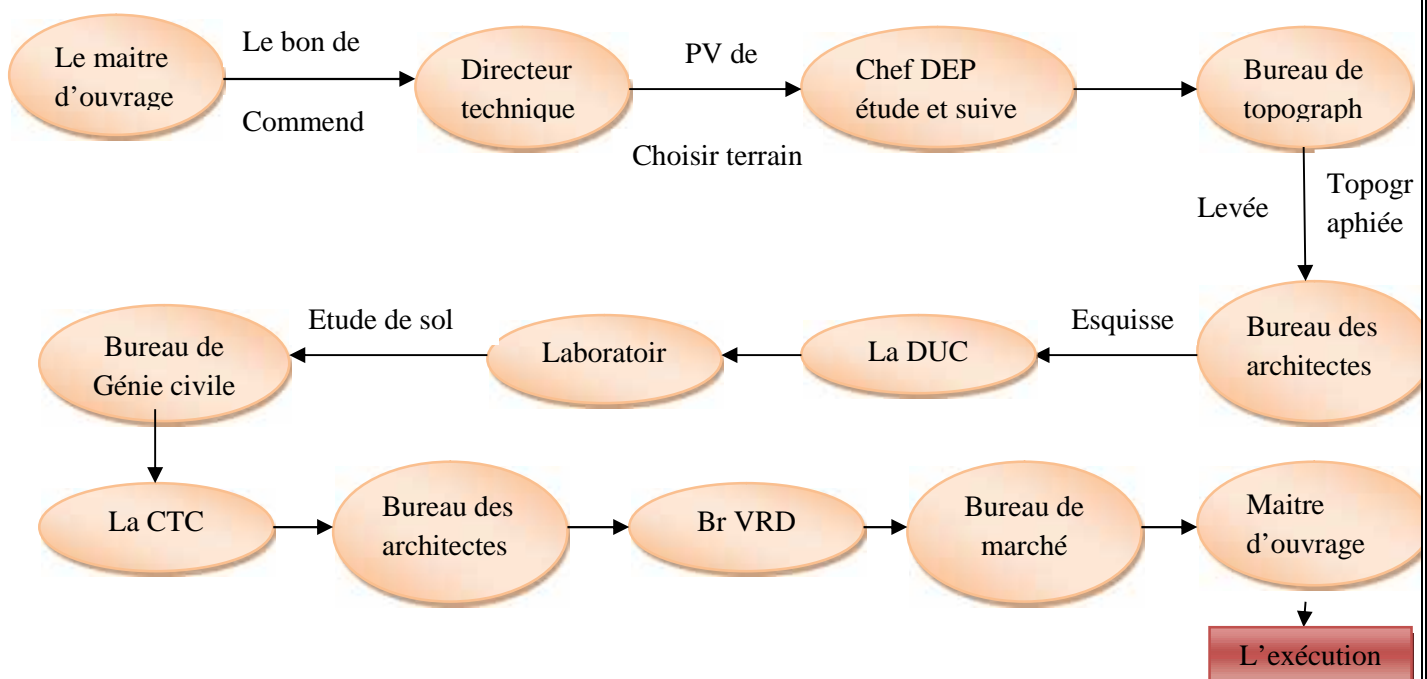
- Etudes d'Architecture ;
- Etudes de Génie Civil ;
- Etudes Géotechniques, géologiques, hydrauliques et Analyses des Matériaux ;
- Etudes de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;
- Suivi et Contrôle des travaux ;
- Assistance technique et administrative.
-

***Le processus de projet dans l'EURL :**

Quand le maître d'ouvrage que ce soit moral ou physique donne le projet au directeur de BET, ce dernier donne la bonde de commande au directeur technique qui fait un PV de choix de terrain après la visite des techniciens des architectes et des ingénieurs de ce terrain et à partir de ce moment l'étude commence, après le topographe fait un lever topographique de terrain, dans ce lever on trouve tout ce qui existe sur ce terrain et montre sa morphologie, en suite ce dernier donne le lever au service des architectes pour faire des esquisses et l'avant projet et reste en contact avec la duc jusqu'à ce dernier l'approuvé.

Dans ce temps, commence l'exécution de projet, d'abord fait les essais de site et des matériaux en laboratoire pour avoir le bon sol et les matériaux, ses résultats donne au bureau de génie civil pour avoir la structure qui faut la faire et la vérifier avec des logiciels spéciaux et après passe au bureau de VRD, CLIMATISATION, PLOMBIER, CHAUFFAGE pour faire l'électricité et l'assainissement et le PAE .. Et finalement au procteurs pour fini le projet. Après envoi au bureau de marché pour calculer le cout de projet et faire le cahier des charges ce dernier envoie à le maître d'ouvrage pour vérifie les prix et choisir l'entreprise et le projet se déplace à l'exécution, on un groupe des architecte et des ingénieurs faire le suivre au niveau de chantier.

Les étapes pou faire le projet :



Le deuxième jour de stage : 24-03-2017

Dans le deuxième jour de stage, le matin et dans le service des architectes, un urbaniste Mr KHELIFA Meftah nous a parler sur la planification urbaine et nous a expliqué bien qu'est ce que sais la planification urbaine, les schémas d'aménagements et les instruments d'urbanisme ? Comment les réalisés ? Et comment les utilisés ?

La planification urbaine : c'est la méthode de prévision et d'organisation qui permet aux autorités publiques d'orienter et de maîtriser le développement urbain par l'élaboration et la mise en œuvre de documents d'urbanisme.

Echelle de l'aménagement du territoire :

La loi relative à l'Aménagement du Territoire en Algérie date de 1987

L'aménagement du territoire : C'est l'art ou la technique de disposer, à Travers l'espace d'un territoire et dans une vision prospective, les hommes et leurs Activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en Prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques.

Les instruments de mise en œuvre de ces options sont Prévus :

- Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)
- Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT)
- Le plan d'aménagement de wilaya (PAW) ou schéma directeur d'aménagement d'aire métropolitaine (SDAAM)

-Le SNAT : Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) traduit et développe les Orientations stratégiques fondamentales d'aménagement et de développement durable du Territoire national. Il vise à assumer l'exploitation rationnelle de l'espace national (activités, population, Ressources naturelles, patrimoine naturel et culturel) et ainsi la cohérence des choix Nationaux avec les projets régionaux.

Il détermine en outre:- Les grandes infrastructures de transport/ Les grands équipements et services collectifs d'intérêt national (activités, Tourisme, etc.)

Il est réalise dans une optique de gestion territoriale d'une durée de 20 ans et est réévalue sur des périodes de cinq a partir de son approbation.

-Le SRAT : Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) traduit et développe les orientations stratégiques fondamentales d'aménagement et de développement durable du territoire des régions programme (09 au total). En harmonie avec le SNAT, il fixe les orientations de développement durable du Territoire régional.

-PAW et SDAAM : Le plan d'aménagement de wilaya (PAW) ou le schéma directeur d'aménagement D'aire métropolitaine couvrent l'espace de la wilaya et ses aires d'influence (cas des Métropoles).

En harmonie avec le SRAT, il fixe les orientations de développement durable du Territoire de la wilaya.

Il se compose entre autre des éléments suivants:

- Les cartes d'équipements sectoriels (éducatifs, sanitaires, etc.).
- Les infrastructures de transport.
- Les prévisions de réalisation des logements et structures collectives.

ECHELLE URBAINE :

Référence : Loi 90/29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme
Loi n° 04-05 du 14 août 2004 modifiant et complétant la loi n° 90/29

Dans le cadre de l'aménagement urbain, une série d'outils réglementaires obligatoires a été mise en place dans notre pays, et concerne notamment:

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU)

Le plan d'occupation des sols (POS)

Le plan de sauvegarde (PPSMV).

-Le PDAU : Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine à l'échelle communale (et exceptionnellement à l'échelle supra communale dans le cas où des intercommunalités seraient nécessaires) .

Il détermine les éléments suivants:

-La destination générale des sols.

-L'extension des établissements humains et la localisation des différentes activités.

-Détermine les types d'intervention sur les tissus urbains et les zones à protéger.

Il précise les divers secteurs de POS ou de servitudes spéciales (plan de sauvegarde par exemple).

-Le POS : Le plan d'occupation des sols (POS) fixe de façon détaillée les droits d'usage des sols et de construction, dans le respect des dispositions du PDAU.

Il se traduit par un règlement accompagné de documents graphiques de référence. Il concerne en général une partie de commune et fait référence à un secteur plus ou moins homogène et différencie des autres secteurs de la commune.

Comme le PDAU, le POS est opposable aux tiers et une enquête publique précède son approbation. C'est un instrument d'urbanisme de détail et son échelle est en général celle de l'architecture urbaine.

-Le plan de sauvegarde : Le plan de protection, de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMV) s'applique au sein de tissus urbains classés ou répertoriés sur l'inventaire supplémentaire. Dans le cas où il concerne un secteur de vestiges, il se dénomme plan de sauvegarde des secteurs archéologiques.

*** la réalisation de PDAU et POS : 3 phases**

- 1^{er} phase diagnostique (écrire+des cartes) : étude socio-économique, étude physique, état de fait, le tissu urbain (bâti, non bâti, VRD), enquête publique (1/10, 1/5), sortir des problèmes.

- 2^{ème} phase évaluation et planification : solution des problèmes.

- 3^{ème} phase programmation et les règlements.

Troisième jours de stage : 25-03-2017

Dans le troisième jour de stage le 24 mars 2017, on a fait une sortie au chantier dans la ville de Médéa exactement quartier de GERGARA avec des ingénieurs qui suivi le projet Mr OUADJOUAJ Zakaria et Mr AOUADI Samir, le projet de ce chantier c'est la réalisation de 280 logements sociaux LSP.

- le maitre de l'ouvrage : OPGI deTipaza.
- le maitre de l'œuvre : Enterprise d'architecture EURL El Madaen.
- le contrôle technique : CTC centre.
- les entreprises : HAMMOUCHE Med 70 logs _ BOUDERBALA Aissa 66 logs.
- délai des travaux : 24 mois.

Le projet est en cours de réalisation, il est dans sa superstructure, la partie de MR HAMMOUCHE est arrive à la finition faire l'enduit, le carrelage...etc. Et la partie de la deuxième entreprise, on a vu le Coffrages des poteaux et des dalles.



Photos 01 : la partie de l'entreprise H

photos 02 : la partie de l'entreprise B

- les ingénieurs et le chef de chantier nous avons expliquée et donne l'idée générale sur le travail dans le chantier,

Et donner un exercice sur chantier qui est : vérification de plan d'exécution sur terrain (exemple le ferrailage de poteau, la verticalité de quelque poteaux avant et après le coulage).



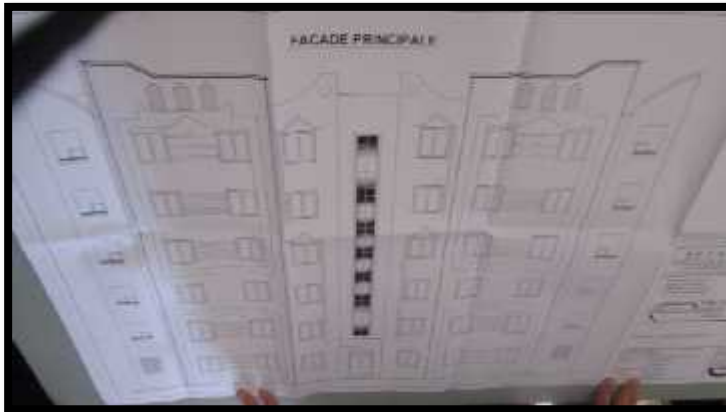
-
a



on



visite les logements qui sont dans la partie de la finition et on a vu comment il on fait le cheminer et l'enduit ...etc. et ils ont parlé sur quelques problèmes dans cette phase et comment ont les résoudre, mais il ya un problème de façade qui n'y pas résoudre et nous a demander de les donner des propositions.



Quatrième jours de stage : 26-04-2017

Dans le quatrième jour de stage le 25 mars 2017, le matin Mr.Benferhat Salah nous a fait un petit cours sur les actes d'urbanisme :

-L'acte d'urbanisme : est l'intervention qui est faite sur une portion du territoire urbain (Parcelle ou Ensemble de parcelles).

Cette intervention est réglementée. Les autorités habilitées à (collectivités locales) veillent à la conformité de ces actes avec les règles d'urbanisme établies et leur respect des dispositions des instruments d'urbanisme en cours de validité.

-Certificat d'urbanisme

-Certificat de morcellement

-Permis de construire

-Certificat de conformité

***Après midi** on a visité laboratoire : on 2 chambre, la 1^{er} pour les matériaux de construction et la 2eme pour l'étude de sol. Voir laboratoire, les échantion et les appareille

Pour faire une implantation il faut faire une étude de sol sur des échantionts par 3 parti : -les essais identifications /-les essais mécaniques/- les essais chimiques





Après on a fait une réunion avec le directeur technique qui nous a donne des information générale sur l'élaboration des projet dans leur entreprise et nous posé quelque question évaluatif.

-Mme BABA ELSHEIKH Sabiha : fait une étude d'un parc industriel à ksar El Bokhari Médéa

Le parc industriel de ksar El boukhari Couvre une superficie de 200 ha. 25% de la superficie totale réservé pour le réseau mécanique . L'espace restant est divisé en 34 îlots, L'ensemble des ilots ont devisé en 139 lots.

Le parc industriel fragmenté en plusieurs zones,, Les surfaces des zones proposées sont dérivées d'une enquête sur les demandes introduite dans le CALPIREF en 2012 à Médéa et choisies suivant deux critères importantes:

- Les types d'industries
- Les besoins des investisseurs.

Synthèse :

Ce stage m'a permis d'une part de découvrir le monde professionnel et d'autre part la découverte de l'univers bancaire.

Cette expérience m'a aidé à m'adapter et à m'intégrer au sein d'une équipe qui m'a donner l'opportunité de mieux comprendre la notion de responsabilité, de l'hierarchie et du respect de cette dernière.

Le stage m'a permis de tester mes capacités d'analyse et de synthèse, et de faire une comparaison entre application théorique et application pratique. A mon avis, je crois que tous ces points paraissent clairs au niveau de bureau d'étude.